



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE
L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MCTDAT)**



**Programme d'Appui aux Communes et
Agglomérations du Sénégal
(PACASEN)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
EXPERT EN DECENTRALISATION ET GOUVERNANCE
TERRITORIALE CHARGE DE L'ANIMATION ET DE LA GESTION
DU PORTAIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Décembre 2021

I. Contexte et justification de la mission

Dans le but d'accompagner le processus de décentralisation, le Gouvernement de la République du Sénégal a mis en place, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

Ce programme estimé à 130 milliards FCFA (260 millions de \$ US), a pour objectif principal de soutenir la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation, en participant au développement des capacités de gouvernance et de financement des collectivités territoriales (CT). Pour sa mise en œuvre, il est structuré en deux domaines de résultats :
Domaine de résultat n°1 : amélioration du financement des CT à travers une réforme globale des mécanismes de transferts financiers constitués essentiellement par le Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL), le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le volet « valeur ajoutée » de la Contribution Economique Locale (CEL). Les activités ciblées viseront également à appuyer des réformes fiscales destinées à améliorer les ressources propres des CT, ainsi qu'à renforcer les systèmes de gestion des finances locales pour améliorer la planification et l'exécution budgétaires ;

Domaine de résultat n°2 : amélioration de la performance des CT ciblées pour ce qui concerne notamment la gestion de leurs investissements. Il sera ainsi mis en place une assistance technique destinée à renforcer les capacités des CT ciblées à planifier, budgétiser et mettre en œuvre leurs projets d'investissement grâce à la mise en place d'un Programme de formation (PF) et d'un système de Coaching territorial continu (CTC). Il est également prévu la création d'un système d'évaluation de la performance pour l'allocation de subventions conditionnelles aux CT ciblées.

La transparence, traduite par l'accès à l'information sur tous les aspects des activités du secteur public, notamment en ce qui concerne les décisions prises, la planification et l'utilisation des moyens publics, est l'un des éléments clés de la bonne gouvernance. Sans avoir accès à ces informations, il est difficile pour les citoyens de participer de façon utile et de se sentir engagé dans la gestion des affaires de la municipalité.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de communication, le PACASEN met l'accent de plus en plus sur le partage de l'information pour mieux accompagner les structures du ministère et les CT dans l'atteinte des performances.

Pour ce faire, il est prévu la mise en place d'un portail électronique afin d'accroître la transparence et la responsabilité des parties prenantes du PACASEN en rendant disponible en ligne des informations en temps réel et en encourageant une communication bidirectionnelle. Autrement dit, il s'agit d'une plateforme permettant la diffusion d'informations qui peuvent être mises à jour par la structure destinataire (DCT), mais elle doit être aussi accessible et utilisable par des utilisateurs comme les autres parties prenantes et citoyens.

L'animation, la maintenance et les mises à jour périodiques du portail des collectivités territoriales devient alors une activité absorbante et d'une grande importance pour la DCT.

C'est dans ce but que les présents termes de référence sont élaborés pour définir le processus et les modalités de recrutement d'un Expert en décentralisation et gouvernance territoriale chargé de l'animation et de la gestion du portail des collectivités territoriales.

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

II.1 Objectif général

L'objectif général des présents TDR est de recruter un Expert en décentralisation et gouvernance territoriale dont la mission sera de renforcer l'équipe de la Direction des collectivités territoriales (DCT) dans l'animation et la gestion du portail des collectivités territoriales.

II.2 Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, l'Expert en décentralisation et gouvernance territoriale aura pour mission d'accompagner la Direction des collectivités territoriales à jouer, dans le cadre de la gouvernance du portail, un rôle d'expertise et de conseil dans la collecte et la pertinence des données à importer ou à renseigner dans le portail.

Il est chargé, en outre, de centraliser les textes validés par le comité et devant être intégrés dans le portail et de les formater de façon à avoir un contenu adapté au web, facile à lire, accessible, dans un langage simple et compréhensible. Pour arriver à ses fins, il pourra se faire aider par l'expert en gouvernance territoriale et par l'infographe. Le contenu ainsi transformé sera transmis à l'informaticien qui chargera de son intégration dans le portail.

Enfin, il veillera à ce que toutes les informations du portail soient mises à jour.

III. CONTENU ET CONSISTANCE DE LA MISSION ET DES RESPONSABILITES

Sous la responsabilité de la DCT et en étroite collaboration avec l'expert en communication digital de l'Agence de développement municipal (ADM) l'expert en gouvernance territoriale participera activement à la production des contenus, à la rédaction, à la relecture des textes, de leur formatage sous un format web accessible et de leur intégration dans le portail

De façon plus spécifique, il devra, avec la collaboration de l'informaticien et de l'infographe se charger de :

- La mise en place de procédures mensuelles de collecte de données et informations pertinents pour l'animation du portail ;
- La centralisation des données et/ou informations collectées ;

- La relecture et la rédaction des textes pour le comité, leur formatage sous un format web accessible et de leur intégration dans le portail dans un langage simple et compréhensible,
- La transmission des documents produits au comité technique éditorial pour validation avant leur intégration dans le portail ;
- L'élaboration des notes d'analyse et d'explication des informations financières sur le PACASEN ;
- etc.

IV. QUALIFICATION ET PROFIL DE L'EXPERT EN DECENTRALISATION ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Pour la bonne exécution de cette mission, l'expert en décentralisation et gouvernance territoriale devra disposer des qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur (BAC +5) dans les compétences suivantes : Décentralisation, Finances ou Fiscalité locale, Gouvernance locale ou tous diplômes jugés équivalents.
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le secteur de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- Avoir des connaissances et/ou aptitudes en communication digitale ;
- Maîtriser les outils informatiques ;
- Maîtriser la technique rédactionnelle des dossiers et des textes destinés au web.

V. QUALITES PERSONNELLES REQUISES

Aptitude à travailler en équipe, rigueur et professionnalisme, capacité à planifier, organiser la collecte des données et à renseigner dans le portail selon les règles et les procédures définies, avoir un esprit d'initiative, de synthèse de documents, capaciter à vulgariser des sujets complexes afin de permettre aux membres du comité de pilotage de réaliser des arbitrages, disposer d'excellentes capacités rédactionnelles et d'expression orale.

VI. PROCEDURES DE SELECTION

- L'Expert en décentralisation et gouvernance territoriale sera recruté en position de consultant à **temps partiel** et travaillera en étroite collaboration avec l'Expert en communication digital déjà recruté dans le cadre du PACASEN ;
- Les candidats intéressés remplissant les conditions décrites dans les termes de référence peuvent soumettre leurs candidatures au poste proposé ;

- Les dossiers de candidature devront comprendre : une lettre de motivation pour le poste, adressée au Directeur Général de l'ADM accompagnée d'un curriculum vitae ainsi que des copies légalisées des diplômes, des certificats et des attestations de travail ;
- Les dossiers de candidature sont adressés, sous pli fermé portant la mention « Recrutement l'Expert en décentralisation et gouvernance territoriale » à **Monsieur le Directeur Général de l'ADM, 5 Avenue Carde, Immeuble Rénovation, 3ème étage DAKAR.**